

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/06/23-02b

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 juin 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 04 juin 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Fixation des droits d'inscription pour le
Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones**

**Régularisation des droits d'inscription pour le
Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones**

Le conseil d'administration approuve la régularisation pour l'année universitaire 2014/2015 des droits d'inscription au Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones, d'un montant de 3700 euros.

Cette délibération est adoptée par 23 voix et 3 abstentions

**Droits d'inscription pour le
Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones
à partir de 2015/2016**

Le conseil d'administration approuve la fixation des droits d'inscription au Programme d'Insertion pour les Etudiants non Francophones, d'un montant de 3700 euros à partir de l'année universitaire 2015/2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 23 juin 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université